

NAO 2024 : Bilan et position de la CGT

Cette année, les NAO se sont déroulées dans un contexte défavorable. La situation délicate du Groupe Geopost et les résultats 2023 de Chronopost en baisse de 40% versus 2022 ont quelque peu plombé les débats. Les perspectives économiques incertaines ou la hausse des minimas de branche de 6% au 1^{er} janvier ont fini de planter le décor de cette NAO pas comme les autres.

Malgré cela notre détermination et nos arguments ont permis d'obtenir certaines avancées listées ci-dessous (position de la CGT au verso) :

➤ **Augmentations Générale de 2%** (au 1^{er} juillet)

Pour tous les salariés percevant moins de 70 000 euros/an sauf ceux ayant déjà bénéficié depuis le 1^{er} mai 2023 d'une augmentation soit par l'accord de branche, soit en promotion (comme les RDI). Ils n'auront au mieux qu'un complément d'augmentation permettant d'arriver au global à ces 2%.

➤ **Une augmentation individuelle**

Une enveloppe de 0,3 Millions d'euros ouverte à tous salariés (1^{er} juillet).

➤ **Evolution des Primes trimestrielles pour certains métiers** (au 1^{er} juillet) :

- La prime du RSA passe de 310 à 350 euros.
- La prime des EQS passe de 280 à 310 euros.
- La prime des assistant(e)s DRO passe de 150 à 280 euros.
- La prime des services clients augmente de 25 euros dans ses 3 niveaux et le prime de présentisme augmente proportionnellement.

➤ **Pour les DOM**

La prime « vie chère » augmente de 20 euros, soit 200 euros (au 1^{er} juillet). Les RSA TG2 des DOM entreront en 2024 dans le processus RDI agent de maîtrise comme en métropole.

➤ **Animateurs d'équipe**

Fixation d'un salaire de base plancher des animateurs d'équipe et des managers support à 2300 euros (1^{er} juillet).

➤ Intéressement/Participation

La Direction accepte de neutraliser partiellement (66%) le critère NPS (satisfaction client), ce qui permet d'augmenter individuellement de 100 euros en moyenne l'intéressement /participation.

➤ Assistant(e) d'agence

- Fixation d'un salaire de base plancher à 2200 euros (au 1er juillet). Évaluation du poste des secrétaires d'agence en 2024 pour les monter le cas échéant au niveau assistant(e).

➤ Chauffeur-Livreurs

- Réévaluation du prime chauffeur à 159 euros, contre 151 aujourd'hui.

➤ Divers

- Revalorisation de la prime de sujétion (principalement pour la sûreté) à 350 euros contre 300 aujourd'hui (au 1er juillet).

- Majoration de 20% de l'augmentation générale (soit 2,4%) pour les femmes ouvrières/employées (application du dispositif du précédent accord égalité pro).

- Maintien de la revalorisation exceptionnelle de la prise en charge "Transport en commun" à hauteur de 75% (au lieu de 50%).

- La date d'application des mesures ci-dessus au 1^{er} juillet est exceptionnellement lié à la situation économique 2024 et n'a pas vocation à perdurer.

La CGT a consulté sa base qui s'est prononcée en faveur d'une signature.

Nous assumons donc et prenons toutes nos responsabilités. L'augmentation générale est certes limitée mais les mesures annexes, mêmes modestes pour certaines, ne sont pas négligeables et concernent de nombreux salariés : Managers opérationnels, RSA, équipiers support, chauffeurs, secrétaires et assistant(e) d'agence, salariés des DOM ou des services clients... **Toutes ces dispositions étaient conditionnées à la signature d'un accord majoritaire. Puisque seuls la CFDT, la CGC et la CGT ont annoncé signer, la signature de la CGT a été déterminante pour valider et faire appliquer ces dispositions.**